

## Rue Jacquard et Avenue du 60<sup>ème</sup> R.I. - Acquisition de terrains à la SNCF

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Actuellement, la fourrière municipale est aménagée en partie sur un terrain SNCF sis rue Jacquard, cadastré section DX n° 96, d'une surface de 440 m<sup>2</sup>, dont le coût de location annuelle s'élève à 3 500 F. C'est pourquoi des négociations ont été engagées afin d'acquérir ce terrain.

Par ailleurs, l'aménagement de l'avenue du 60ème RI nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 4 a 26 à détacher de la propriété SNCF cadastrée section HY n° 1.

Pour ces deux acquisitions, la SNCF percevra une indemnité globale de 9 062,68 F. La Ville sera chargée de la pose et de l'entretien de la clôture pour le terrain sis rue Jacquard.

La dépense de 9 062,68 F sera imputée au chapitre 922.210.00601.30100. La présente acquisition sera régularisée par acte administratif.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- ces acquisitions aux conditions définies ci-dessus,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.